



## *Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant*

### Conseil communautaire

**Procès-verbal du  
31 Mars 2025 à 18H15**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un du mois de mars, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée à la date du 19 mars 2025, s'est réuni à 18 h 15, à l'espace Francisque BAPTISTE de la commune de Sainte-Anne sous la présidence de Monsieur Loïc TONTON, Président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41**

**Votants : 31 (dont 7 procurations)**

**Conseillers présents : 24**

QUALITÉ	PRÉNOM	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
M.	Loïc	TONTON	X		
M.	Francs	BAPTISTE	X		
M.	Guy	BACLET		X	
Mme	Nicole	SINIVASSIN	X		
Mme	Nanouchka	LOUIS		X	
Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	X		
Mme	Mariane	GRANDISSON	X		
M.	Michel	HOTIN		X	
M.	Richard	ALBERT		X	Procuration à Jean-Luc PERIAN
Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	X		
M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE	X		
M.	Jean-Luc	PERIAN	X		
M.	Jacques	KANCEL		X	
Mme	Elodie	CLARAC		X	Procurations à Yves QUIQUEREZ
M.	Yves	QUIQUEREZ	X		
Mme	Muguette	DAIJARDIN		X	Procuration à Eddy LORIDON
Mme	Nelly	SEJOR	X		

M.	Teddy	MARY	X		
M.	Christian	BAPTISTE	X		
M.	Teddy	BARBIN		X	
M.	Emmery	BEAUPERTHUY	X		
Mme	Nadia	CELINI		X	
M.	Hugues	CHATEAUBON	X		
Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL	X		

M.	Jules Joël	FRAIR		X	Procuration à Wennie MOLIA
M.	Lucien	GALVANI	X		
Mme	Valérie	HUGUES	X		
Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT	X		
Mme	Sylvia	LAPTES		X	Procuration à Éric LATCHOUMANIN
M.	Eric	LATCHOUMANIN	X		
M.	Eddy	LORIDON	X		
M.	David Laurent	LUTIN		X	
Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE		X	
Mme	Wenny Youna	MOLIA	X		
Mme	Liliane	MONTOUT		X	Procuration à Emmery BEAUPERTHUY
Mme	Nina Valentine	PAULON	X		
Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE	X		
M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN		X	
M.	Patrick	SOLVET	X		
M.	Sébastien Mickael	THOMAS		X	
Mme	Jocelyne	VIROLAN		X	Procuration à Valérie HUGUES

**Le Président** ouvre la séance, fait l'appel, annonce les pouvoirs et vérifie le quorum.

Il déclare la séance ouverte et peut valablement délibérer.

Le président propose comme secrétaire de séance **la conseillère communautaire Madame Marianne GRANDISSON.**

Le Conseil communautaire à l'unanimité des voix exprimées, désigne Madame Marianne GRANDISSON, secrétaire de séance.

Le Président, M. Loïc TONTON, tient à remercier M. Francis BAPTISTE, 1er Vice-Président et Maire de la commune de Sainte-Anne, pour son accueil au sein de la salle Francisque BAPTISTE, où se tient ce Conseil communautaire.

Le Président M. Loïc TONTON invite M. William KORUTOS, Directeur Général des Services à rappeler les règles de la tenue du Conseil Communautaire et à présenter l'ordre du jour.

### 1) Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 18 février 2025

*Réfèrent administratif : M. Jérôme JERMIDI, Directeur des Affaires Juridiques et de l'Administration Générale*

Pas d'observations.

***Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 30 voix pour***

### 2) Mise à jour du règlement intérieur des assemblées

*Réfèrent administratif : M. Jérôme JERMIDI, Directeur des Affaires Juridiques et de l'Administration Générale*

La mise à jour du règlement intérieur fait suite aux travaux qui ont débuté en septembre dernier sur la mise en conformité du règlement intérieur, la réglementation et aux nouvelles pratiques internes.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil communautaire dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, la mise à jour du présent règlement intérieur a pour objet de mettre à jour les références législatives et réglementaires ainsi que de modifier les dispositions suivantes:

- La prise en compte de la visioconférence en dérogatoire, cela permettra à l' élu d' assister à l' instance, ce dernier ne pourra pas intervenir lors des débats et ne comptera pas dans le quorum;
- La durée de validité des procurations;
- Permettre la participation des élus municipaux aux commissions thématiques intercommunales afin de renforcer la participation de ces élus aux travaux intercommunaux;
- Le délais de convocation des commissions thématiques il s' agit de le ramener de cinq à trois jours francs;

Il appartient au Conseil Communautaire :

- **D'adopter** la mise à jour du règlement intérieur selon le dispositif en annexe.
- **D'acter que** Monsieur le Président et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l' exécution de la présente délibération.

**Pas d'observations.**

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 30 voix pour*

### 3) Modification de la composition des commissions thématiques

*Réfèrent administratif : Madame Chloé ARMOUGON, Juriste chargée des Assemblées et des Affaires Juridiques*

Suite à la démission de Madame Mélila PHOUDIAH, conseillère communautaire et membre du bureau, et compte tenu de la nomination de Madame Nelly SEJOR en qualité de conseillère communautaire et de sa volonté d'intégrer respectivement les commissions développement économique et touristique, économie bleue et verte ainsi que développement des pratiques sportives et loisirs, considérant également la volonté de Monsieur Eddy LORIDON d'intégrer la commission transition écologique et énergétique, une modification de la composition des commissions thématiques est proposée.

Il appartient au Conseil Communautaire:

- **De modifier** l'article 4 de la délibération n°2024-CC-4S-DAJA-24 du 14 mai 2024 ;
- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération ;
- **De charger** le Président, Directeur Général des Services et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Pas d'observations.**

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 30 voix pour*

### 4) Approbation du plan de formation des élus

*Réfèrent administratif : M. Jérôme JERMIDI, Directeur des Affaires Juridiques et de l'Administration Général*

Ce point concerne l'adoption d'un nouveau plan de formation dédié aux élus communautaires, conformément au droit à la formation encadré par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le précédent plan de formation étant arrivé à expiration, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'adopter un nouveau plan s'étendant jusqu'à la fin du mandat, soit jusqu'en 2026.

Ce nouveau plan de formation est structuré autour de quatre axes principaux :

1. Les connaissances transversales ;
2. Les connaissances liées à l'environnement et à l'administration communautaire ;
3. Les relations partenariales internes et externes ;
4. L'approfondissement des compétences liées aux politiques locales.

Ces axes ont été définis à la suite d'un sondage réalisé par la Direction du Cabinet en début d'année 2025, permettant de mieux cerner les besoins et attentes des élus.

Il est proposé de reconduire le budget de l'année 2024, soit un montant de 30 000 € pour l'année 2025. Un nouveau budget sera redéfini à l'occasion du vote budgétaire pour l'exercice 2026.

Les frais pris en charge dans le cadre de ce plan de formation sont les suivants :

- ❖ Frais de déplacement
- ❖ Frais de restauration,
- ❖ Frais d'hébergement.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'adopter** le nouveau plan de formation des élus jusqu'à la fin du mandat (2026).

**Pas d'observations.**

***Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 30 voix pour***

### 5) Rapport d'activité territorialisé 2024

*Référente administrative : Gylène BERTHELOT-IFLIX, Directrice de la Modernisation et de l'Évaluation*

La réalisation d'un rapport d'activité répond à une obligation légale introduite par l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

C'est un document de référence pour notre établissement. Il établit le bilan annuel des actions engagées dans le champ des différentes compétences de la communauté d'agglomération de la Riviera du levant.

Cette année, le rapport d'activité revêt une dimension particulière puisqu'il est territorialisé. En effet, il présente les actions globales de l'établissement, mais aussi détaille les réalisations et les projets menés au sein de chaque commune membre.

Quelques chiffres clés :

- **1 192** : Nombre de jeunes accompagnés dans le cadre de la convention avec la Mission locale sur les 4 communes.
- **12** : Nombre de Permanences de l'habitat dans les 4 communes.
- **4** : Nombre de permanence sur la Stratégie de valorisation foncière sur le territoire.
- **5** : Nombre de familles accompagnées dans le cadre du Défi famille zéro carbone sur le territoire.
- **108** : Nombre d'agents incluant les apprentis et les agents en activités accessoires au sein de l'établissement.

Concernant l'aménagement communautaire, la CARL investit sur tous ses territoires dans l'aménagement communautaire avec des projets comme le Tennis Club ATP 50 au Gosier, le port des Galbas à Sainte-Anne, les voiries à Saint-François et La Désirade.

La politique de l'insertion soutient 1 192 jeunes au total, dont 403 au Gosier, 390 à Sainte-Anne, 370 à Saint-François et 29 à La Désirade via la Mission locale.

Des initiatives sociales, comme "Sénior an mouvman" au Gosier ou "Fanm an kannot" à Sainte-Anne, renforcent la cohésion.

La gestion des inondations (GEMAPI) progresse avec des actions comme l'entretien des ravines au Gosier et des avertisseurs de crues prévus en 2025 à Sainte-Anne.

Enfin, l'environnement est valorisé par des aires éducatives au Gosier et Saint-François, et des stations météo dans toutes les communes.

### *Intervention de Monsieur William KORUTOS, Directeur Général des Services :*

Concernant la mutualisation entre la CARL et les communes membres, plusieurs dispositifs sont actuellement en place et méritent d'être soulignés avant le vote du budget :

- Des conventions de mise à disposition de véhicules, notamment d'engins techniques, ont été établies avec les communes membres ainsi qu'avec SINNOVAL ;
- Des conventions relatives à la gestion des piscines d'eau de mer, s'inscrivant dans les volets sportif et culturel, sont également en vigueur ;
- Des conventions de partenariat ont été signées avec certaines communes pour l'organisation de manifestations ;
- Des mises à disposition d'agents ont été effectuées, notamment au profit de la commune du Gosier, ainsi que dans le cadre d'activités accessoires avec l'ensemble des communes membres, sur le volet des ressources humaines.

Il est proposé d'actualiser le schéma de mutualisation. La méthodologie envisagée repose sur les étapes suivantes :

- Réalisation d'un état des lieux ;
- Définition d'objectifs partagés ;
- Mise en place de groupes de travail par thématique (ressources humaines, commande publique, etc.) ;
- Rédaction du nouveau schéma de mutualisation, qui sera présenté d'ici la fin de l'année.

### *Le Conseil prend acte.*

Arrivée de Monsieur Patrick SOLVET.

### **6) Motion de soutien à la reconnaissance du sauvetage en mer au patrimoine immatériel de l'humanité de l'UNESCO**

**Référente administrative : Madame Marie-Ena JACOBY-KOALY, Directrice de l'Attractivité Culturelle et Sportive**

Le sauvetage en mer est une pratique essentielle à la sécurité de nos mers et de nos littoraux, profondément ancrée dans une tradition vivante d'altruisme et de don de soi. Plus qu'une simple mission, il s'agit d'un engagement collectif qui forge un lien unique entre les sauveteurs et leur territoire, incarnant l'esprit d'entraide qui définit la culture maritime et contribue à l'identité des communautés littorales et maritimes. Au fil des années, cette tradition riche d'histoire et de solidarité est devenue un symbole de dévouement et de courage.

Pour l'ensemble de ces raisons, la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant souhaite se joindre à l'initiative promue par l'Association nationale des élus des littoraux (A.N.E.L.) pour le classement du sauvetage en mer au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO. À ce

jour, une cinquantaine de collectivités nous ont déjà transmis leur délibération.

Il appartient au Conseil Communautaire d'encourager et de soutenir cette initiative en adoptant la présente motion.

**Pas d'observations.**

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix pour*

## 7) Fixation des taux d'impositions de la CFE et des autres taxes additionnelles pour l'année 2025

*Référent administratif : Monsieur Keeter SYLVAIN, Responsable de Fiscalité et du Développement*

Conformément à l'article 1639 A du Code général des impôts, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, tels que la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL), sont tenus de voter, avant le 15 avril de chaque année, les taux des impôts directs locaux applicables sur leur territoire.

Cette année, la CARL a enregistré une évolution significative des bases fiscales, se traduisant par les recettes suivantes :

- ❖ Taxe foncière : plus de 188 000 euros,
- ❖ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : plus de 142 000 euros,
- ❖ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : plus de 750 000 euros.

Monsieur SYLVAIN a souhaité que ces éléments soient intégrés au rapport d'activité.

Il est proposé au Conseil communautaire de maintenir les taux d'imposition actuels, à savoir :

- ❖ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5 %,
- ❖ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 0,950 %,
- ❖ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 0,656 %,
- ❖ Taxe sur la cotisation foncière des entreprises : 23,71 %.

### Intervention de l'élue Madame Valérie HUGUES

Madame Valérie HUGUES est intervenue concernant le taux de 5 % appliqué à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle a exprimé son inquiétude quant à la pression fiscale qu'exerce la CARL sur ses administrés, estimant que cette imposition est particulièrement lourde et écrasante pour le budget des ménages.

Elle indique que la moyenne nationale pour ce type de fiscalité est d'environ 0,80 %, avec des taux généralement compris entre 0,5 % et 0,8 % en Guadeloupe, alors que la CARL affiche un taux de 5 %, ce qui la place parmi les 10 communautés d'agglomération les plus imposantes en matière de taxe foncière.

Madame HUGUES a également dénoncé la superposition des dépenses entre les communes, les syndicats et la communauté d'agglomération, notamment dans le domaine de la gestion des déchets, sans réelle augmentation des recettes ni amélioration du service dans ce secteur.

Elle a proposé que des économies soient réalisées, en particulier en repensant les dépenses événementielles, et a appelé à une révision de la politique fiscale, notamment à une baisse progressive de la fiscalité pesant sur les propriétaires, d'autant plus que les dotations de l'État sont amenées à augmenter dans les années à venir.

A la demande de Madame HUGUES, le Président propose une mise au voix séparée des différentes taxes locales.

- Vote du taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à 23,71 % :

*Adopté à la majorité des voix exprimées,*

*par 29 voix pour et 2 abstentions*

- Vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 5 % :

*Adopté à la majorité des voix exprimées,*

*par 22 voix pour, 7 abstentions et 2 contre*

- Vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 0,950 % :

*Adopté à la majorité des voix exprimées,*

*par 27 voix pour et 4 abstentions*

- Vote du taux d'habitation sur les résidences secondaires à 0,656 %

*Adopté à la majorité des voix exprimées,*

*par 28 voix pour et 3 abstentions*

## 8) Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2025

*Réfèrent administratif : Monsieur Keeter SYLVAIN, Responsable de Fiscalité et du Développement*

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) la CARL a la responsabilité d'organiser la collecte et le traitement des déchets ménagers sur son territoire. À cet effet, elle a délégué cette compétence au Syndicat d'Innovation et de Valorisation des déchets (SINNOVAL).

Il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 19,50 %.

**Pas d'observations.**

*Adoptée à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix Pour*

### 9) Fixation du taux de la taxe GEMAPI pour l'année 2025

*Référent administratif : Monsieur Keeter SYLVAIN, Responsable de Fiscalité et du Développement*

Depuis son institution en 2018, l'organe délibérant a décidé de fixer le niveau de cette taxe à 10 euros par habitant et par an, soit un produit global collecté de 763 206 euros.

En 2025, les besoins en entretien et en travaux restent importants. Le coût total des actions s'élève à 1,3 million d'euros, alors que la taxe GEMAPI ne permet de collecter que 760 000 euros.

Toutefois, il est proposé de maintenir son niveau actuel et de compléter le financement en mobilisant des ressources du budget principal.

Cette décision sera de nature à:

- Maintenir un niveau de financement suffisant pour assurer la sécurité des habitants,
- Ne pas augmenter la charge fiscale des contribuables,
- Confirmer l'engagement fort de la Communauté d'Agglomération dans la gestion des risques liés à l'eau.

**Pas d'observations.**

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix Pour*

Intervention de Patrick SOLVET:

Il indique que la CARL doit renforcer sa transparence en matière d'action publique afin de permettre aux contribuables de mieux comprendre l'utilisation qui est faite de leurs contributions fiscales.

### 10) Synthèse des indemnités des élus

*Référente administrative : Madame Laïcka HECTUS, Directrice des Richesses Humaines*

Il s'agit d'une synthèse des indemnités perçues par les 41 élus de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant.

**Pas d'observations.**

**Ce point d'information ne nécessite pas de vote.**

### 11) Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) FEDER

*Référente administrative : Madame Marie-Béatrice DHAMBAHADOUR, Responsable de l'Ingénierie et de l'Optimisation Financière*

La stratégie territoriale de la CARL repose sur les orientations et les projets suivants :

**Orientation 1 : Des centre-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif:**

- Aménagement Port Multimodal de Galbas (porté par la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant)
- Aménagement de pistes cyclables (porté par la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant)

**Orientation 2 : Un territoire jeune et solidaire pourvoyeur d'emploi, d'activités sportives, culturelles et régénératives**

- Guichet Unique (porté par la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant)

**Orientation 3 : Un tourisme vertueux au service d'un développement endogène valorisant les ressources naturelles et l'économie circulaire**

**Orientation 4 : Une compensation écologique par l'offre au service de la préservation de la biodiversité et de la valorisation du foncier naturel agricole.**

Les projets devront faire l'objet de demande de subvention par la suite.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** la candidature de la CARL à l'AMI FEDER ;

**Pas d'observations.**

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix Pour*

**12) Fonds de concours : Approbation de la mise à jour du règlement d'attribution**  
*Référente administrative : Madame Marie-Béatrice DHAMBAHADOUR, Responsable de l'Ingénierie et de l'Optimisation Financière*

La Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant a approuvé, par délibération n°2021-CC-8S-DAF-56 en date du 2 décembre 2021, la mise en place des fonds de concours à destination des communes de son territoire. À cette même date, une première version du règlement encadrant ce dispositif avait également été validée.

Il est désormais proposé au Conseil communautaire d'actualiser ce règlement, avec les principales modifications suivantes :

- ❖ Valorisation des projets inscrits au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ;
- ❖ Mise en place d'un calendrier annuel, défini et communiqué, pour la collecte des demandes formulées par les communes ;
- ❖ Fixation d'un plafond de l'attribution des fonds de concours ;
- ❖ Création de deux enveloppes budgétaires distinctes :
  - Une enveloppe de 500 000 euros dédiée aux opérations dans le cadre du fonds de concours classique ;

- Une enveloppe de 1 050 000 euros destinée aux opérations relevant du fonds de concours CRTE ;
- ❖ Possibilité pour les bénéficiaires de solliciter un versement intermédiaire ;
- ❖ Renforcement des obligations incombant aux bénéficiaires, précisées dans la nouvelle version du règlement.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** cette mise à jour.

**Pas d'observations.**

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix Pour*

### 13) Fonds de concours : Approbation de la mise à jour de la convention

*Référente administrative : Madame Marie-Béatrice DHAMBAHADOUR, Responsable de l'Ingénierie et de l'Optimisation Financière*

La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant a approuvé la mise en place des fonds de concours pour les communes de son territoire par délibération n°2021-CC-8S-DAF-56 en date du 2 décembre 2021.

Une première version de convention a été approuvée à cette même date.

Il est proposé au Conseil Communautaire de mettre à jour cette convention avec l'ajout de la description de l'opération au sein de la convention, les modalités de versement permettant plusieurs acomptes, la possibilité de réajuster le montant en cas de subventions complémentaires et l'ajout des obligations du bénéficiaire.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** cette mise à jour.

**Pas d'observations.**

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix Pour*

### 14) Approbation de fonds de concours pour l'acquisition d'équipements roulants pour l'entretien du golf de Saint-François

*Référente administrative : Madame Marie-Béatrice DHAMBAHADOUR, Responsable de l'Ingénierie et de l'Optimisation Financière*

L'objectif est de relancer un entretien qualitatif du parcours de golf qui est le cœur du produit touristique "Golf". Cette opération a été présentée en commission le 31 janvier 2025 et a obtenu un avis favorable.

**Le plan de financement sollicité et approuvé en commission est le suivant :**

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	Part
Tondeuse de fairway Tondeuse de Rough Râteau à bunkers Pièces détachées	350 000,00 €	CARL	125 000,00 €	35 %
		Part communal	225 000,00 €	65 %
Total	350 000,00 €	Total	350 000,00 €	100 %

### Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'attribuer** la somme de 125 000,00 € en fonds de concours pour l'opération Acquisition d'équipements roulants pour l'entretien du golf de la commune de Saint-François, sous réserve de délibération du conseil municipal de la commune.

### Intervention de Monsieur William KORUTOS, Directeur Général des Services :

Il informe que la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant a déjà commencé à travailler en amont sur l'ensemble des équipements du territoire, dans le cadre du projet de territoire, du schéma de développement culturel ainsi que du schéma de développement sportif, afin d'avoir une vision claire et cohérente de l'attractivité du territoire.

Il serait judicieux de s'orienter également vers d'autres types d'économies, tels que l'économie sociale et solidaire ou l'économie circulaire, par exemple.

### Débat entre les élus :

Monsieur SOLVET interpelle Monsieur PERIAN sur la rentabilité du Golf.

Monsieur PERIAN rappelle que le golf a été sauvé avec l'aide du Département et qu'un travail de fond est engagé sur le mode de gestion de cet équipement qui a vocation à être confié à une structure privée.

Madame HUGUES se pose elle aussi la question de la rentabilité du golf et se demande si cet équipement doit rester communal.

Monsieur PERIAN précise que le problème n'est pas la question de la propriété de l'équipement qui pose problème mais sur son mode de gestion. Le fond de concours doit permettre à la commune de continuer l'entretien du golf

Intervention de MARY: L'aide de la CARL ne va pas sauver le golf mais simplement le maintenir en vie. Il estime que le golf doit être inclus dans un environnement hôtelier attirant une clientèle consommatrice de type de services.

Christian BAPTISTE souhaite que ce l'on s'appuie sur des études d'impact afin d'analyser l'ensemble des facteurs susceptibles de renforcer l'attractivité du golf au delà du déficit hôtelier.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 30 voix Pour et 1 Abstention*

### 15) Attribution de fonds de concours à la commune de la Désirade

*Référente administrative : Madame Marie-Béatrice DHAMBAHADOUR, Responsable de l'Ingénierie et de l'Optimisation Financière*

La commune de la Désirade a sollicité la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant le 10 juillet 2024 pour un financement de l'opération Réfection de la clôture du stade municipal Geoffroy Robert. En effet, la clôture actuelle est dégradée par le temps, la mer, et les intempéries.

Ainsi l'objectif du projet est la réfection pour la sécurisation du stade au quotidien et lors des évènements sportifs. Cela passe par des actions de diagnostic, de démolition, de clôture panneau rigide, de fixation et de nettoyage des lieux.

**Il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'approuver** l'attribution de fonds de concours pour les projets susmentionnés pour un montant total de 76 298,15 euros, sous réserve de délibérations du conseil municipal de la commune.

Monsieur SOLVET souhaiterait des barrières avec des matériaux naturels pour préserver l'environnement et lutter contre l'érosion.

Le Président précise que les dégâts à réparer ne sont pas liés à l'érosion mais à la tempête TAMY.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix Pour*

### 16) Approbation de fonds de concours complémentaires pour la commune de Le Gosier

*Référente administrative : Madame Marie-Béatrice DHAMBAHADOUR, Responsable de l'Ingénierie et de l'Optimisation Financière*

Le 19 avril 2023, la ville du Gosier a sollicité la CARL à hauteur de 1 250 000,00 € pour la réalisation de la phase 2 du projet de réfection du stade municipal.

La ville du Gosier a sollicité des fonds de concours complémentaires le 11 juillet 2024 pour la réalisation de travaux complémentaires au Stade municipal. L'objectif de ces travaux complémentaires étaient d'accueillir des compétitions internationales, à l'instar de la CONCACAF. La somme des travaux complémentaires a été estimée à 750 000 €. La CARL a été sollicitée à hauteur de 325 000 €.

**Il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'approuver** l'attribution d'une somme complémentaire au fonds de concours attribués pour l'opération à hauteur de 325 000,00 €, sous réserve de délibération du conseil municipal de la commune.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix Pour*

**17) Modification des modalités de versement de la dotation de solidarité communautaire (DSC)**

*Référente administrative : Madame Coralie CONDÈRE, Directrice de l'Ingénierie et des Affaires Financières*

Afin d'assurer un parfait pilotage de ses dépenses et d'apporter davantage de clarté quant aux modalités de versement de cette DSC, il est proposé d'abroger la délibération idoine prise le 16 décembre 2022 et délibérer annuellement sur le montant de la dotation.

Ainsi pour l'exercice 2025, le montant de la DSC est fixé à 1 000 000 €.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** cette délibération

**Pas d'observations.**

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix Pour*

**18) Modification du plan de financement du projet " construction du complexe de tennis du Gosier "**

*Référente administrative : Madame Coralie CONDÈRE, Directrice de l'Ingénierie et des Affaires Financières*

L'objectif de la reconstruction du complexe de tennis est de proposer sur le territoire régional un équipement permettant d'accueillir des compétitions de niveau international, de type ATP 250. De plus, elle permettra de créer de l'attractivité sur le territoire.

Cependant, depuis le début des travaux, des dépenses supplémentaires ont été engagées pour garantir une infrastructure de haut niveau. Le coût total actualisé des travaux est désormais estimé à 5 336 126,49 €.

La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant envisage de solliciter d'autres organismes dans le but de financer cet équipement notamment la DETR pour un montant s'élevant à 500 000 € ainsi que le Conseil Départemental pour un montant de 600 000 €.

Intervention de Madame BISTOQUET suite à l'intervention de Monsieur Patrick SOLVET demandant des informations sur le complexe de tennis du Gosier, elle informe que ce complexe de tennis recevra la ligue de la Guadeloupe afin de répondre aux besoins des compétitions qui ne peuvent pas être organisées au jour d'aujourd'hui sur le territoire de la Guadeloupe. Ce complexe vient en complémentarité au niveau du cours central, et également du cours d'entraînement, des équipements internes, sportifs, vestiaires, centres médicaux, espace dédié à la ligue. L'équipement du Gosier viendra compléter l'offre existante à Petit-Bourg.

**Pas d'observations.**

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix Pour*

**19) Création et modification des autorisations de programmes, autorisations d'engagements et crédits de paiement**

*Référente administrative : Madame Coralie CONDÈRE, Directrice de l'Ingénierie et des Affaires Financières*

Dans le but d'apporter plus de lisibilité dans les opérations, les équipements qui sont inscrits au budget primitif, la Communauté d'Agglomération a fait le choix de procéder à une refonte des autorisations de programme. La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant propose de créer un certain nombre.

**Débat entre les élus :**

Intervention de Monsieur Patrick SOLVET, qui souligne les difficultés persistantes rencontrées par la population depuis plusieurs années en matière de réseau de transports mal organisé sur le territoire de la Guadeloupe et un manque de piste cyclable. Il prend l'exemple des deux accidents survenus récemment où des cyclistes ont perdu la vie. Il considère que la piste cycliste faite à la Pointe des châteaux est mal dangereuse, notamment en raison du muret construit.

Intervention de Madame Sophie PEROUMAL, qui demande une date approximative pour le début des travaux du terrain foot five.

Madame Hannah BISTOQUET apporte des précisions concernant les terrains de football de proximité : lors de la phase initiale des travaux, l'entreprise chargée du chantier n'a pas assuré ses prestations, ce qui a conduit à la résiliation du marché. En ce qui concerne la commune de Saint-François, un changement de foncier a été nécessaire pour des raisons d'organisation de l'espace.

Un point a été réalisé avec les équipes afin de définir un calendrier et une stratégie d'action. Un nouvel objectif a été fixé, comprenant :

- la relance des marchés de conception et de maîtrise d'œuvre pour la commune de Saint-François ;
- le recours au marché initial et aux accords-cadres existants pour lancer des marchés subséquents.

L'objectif est de finaliser ces relances d'ici fin juin, avec une préparation de chantier estimée à deux mois, soit durant juillet et août. La commande des matériaux pour la fourniture des équipements destinés aux communes de Sainte-Anne et La Désirade est prévue pour septembre/octobre.

Enfin, le démarrage des travaux pour Saint-François est envisagé entre octobre et novembre. Les premiers chantiers, à Sainte-Anne et La Désirade, pourraient être livrés d'ici fin 2025, tandis que ceux de Saint-François sont prévus pour début 2026.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix Pour*

## 20) Compte financier unique (CFU) 2024

*Référentes administratives : Coralie CONDÈRE, Directrice de l'Ingénierie et des Affaires Financières*

*Déportation de Monsieur TONTON en sa qualité d'ordonnateur. Il quitte la salle.*

La présidence de séance est assurée par le 1er vice-président, Monsieur Francis BAPTISTE.

Présentation des éléments financiers par la Trésorerie et Madame CONDÈRE

Madame Weenie MOLIA interroge sur les raisons expliquant l'augmentation importante des dépenses de fonctionnement. Il y a un différentiel de quasiment deux millions d'euros entre la TEOM et le montant versé au syndicat mixte.

Réponse de Mme GOUBIN: Elle s'explique principalement par les dotations versées à SINNOVAL.

Monsieur Christian BAPTISTE : Sur la question des déchets, l'absence d'usine de traitement des déchets est une problématique majeure.

N'ayant pas toutes les réponses à ses questions, Monsieur LATCHOUMANIN émet des réserves concernant l'adoption du CFU.

Madame GOUBIN rappelle l'importance de l'adoption des comptes par le conseil communautaire. L'absence de vote empêcherait la reprise du résultat de l'exercice précédent. Elle propose de transmettre ultérieurement aux élus qui le souhaitent un complément d'information.

*Adopté à la majorité des voix exprimées,  
par 22 Pour et 8 abstentions*

*Rappel de Monsieur TONTON en séance à l'issue du vote. Il reprend la présidence.*

## 21) Affectation du résultat du CFU 2024

*Référente administrative : Madame Coralie CONDÈRE, Directrice de l'Ingénierie et des Affaires Financières*

Le résultat de l'exercice 2024 est de - 4 085 138,77€ décomposé comme suit:

- Solde négatif de la section d'investissement de - 1 413 508.82€
- Solde négatif de la section de fonctionnement de - 2 671 629.95€

Le résultat de clôture est de **3 822 316.70€** décomposé comme suit:

- Solde négatif de la section d'investissement de - 2 712 366.69€
- Excédent de fonctionnement de **6 534 683.39€**

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de 6 534 683.39€ au budget primitif selon les modalités suivantes :

- Résultat de fonctionnement reporté (article 002) : **3 822 316.70€.**
- Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) : **2 712 366,69€.**

Il est demandé au Conseil Communautaire de délibérer.

**Pas d'observations.**

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix Pour*

## 22) Approbation du budget primitif 2025

*Référente administrative : Madame Coralie CONDERE, Directrice de l'Ingénierie et des Affaires Financières*

Il est proposé un budget global de 78 877 517,13 €, dont 30 963 541,43 € en section d'investissement et 47 913 975,70 € en section de fonctionnement.

Le budget primitif permettra de financer différents aspects dont le développement économique à hauteur de 3 283 000€, la transition écologique à hauteur de 23 394 864 €, le numérique d'un montant de 1 000 000€, l'action sociale d'un montant de 1 394 864€, la GEMAPI pour un montant de 1 535 000€, les équipements sportifs pour un montant s'élevant à 7 789 863€ et enfin l'aménagement pour un montant à hauteur de 12 150 000€.

**Il est proposé au Conseil communautaire :**

- **D'approuver** par chapitre puis dans sa globalité, le budget primitif de la CARL au titre de 2025 ;

**Pas d'observations.**

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix Pour*

## 23) Refonte du tableau des effectifs de la CARL

*Référent administratif : Monsieur Vincent CLOTILDE, Directeur de Pôle*

Le tableau des effectifs (ou des emplois) est un outil incontournable de la gestion du personnel.

A ce jour, le tableau des effectifs de l'établissement se décline par grade. Toutefois, dans une dynamique de transparence, de lisibilité optimisée et de visibilité sur les possibilités d'évolution de carrières des collaborateurs de l'établissement, il est souhaité une transposition de cet outil par emploi.

Cette transposition se décline en deux phases :

- Phase 1 : Création des postes « par emploi » nécessaires à l'organigramme ;

- Phase 2 : Suppression des postes « par grade », anciennement utilisés, après avis du Comité Social Territorial ;

L'organisation actuelle et le fonctionnement des services permettant d'avoir une vision plus affinée et précise des effectifs nécessaires, il est ainsi proposé à l'assemblée d'adopter la création des 115 emplois permanents suivants au tableau des emplois.

**Pas d'observations.**

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix Pour*

#### 24) Création de contrats de projet

*Référente administrative : Madame Laïka HECTUS, Directrice des Richesses Humaines*

**Le Conseil communautaire est appelé à :**

- **Approuver** la création de trois emplois non permanents dans le cadre de contrats de projet, pour une durée minimale d'un an et maximale de 6 ans :
  - o Économe de flux (1)- grade Ingénieur/technicien territorial
  - o Coordonnateur(trice) de santé (1)- Grade Attaché territorial
  - o Conseiller(ère) France Service (1)- Grade rédacteur territorial

**Pas d'observations.**

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix Pour*

#### 25) Point d'information : Participation de la CARL à la 25ème édition du Relais Inter-Entreprises (RIE)

*Référente administrative : Madame Marie-Ena JACOBY-KOALY, Directrice de l'Attractivité Culturelle et Sportive*

Il s'agit d'informer les élus que la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant participe à la 25 ème édition du Relais Inter-Entreprises (RIE) prévu le 27 mai 2025.

**Pas d'observations.**

**Ce point d'information ne nécessite pas de vote.**

#### 26) Chantier d'insertion, métiers de l'animation, du sport et des loisirs

*Référente administrative : Johanna POPOTTE, Responsable du service Insertion et Emploi*

La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) souhaite développer une politique d'insertion professionnelle ciblant les personnes éloignées de l'emploi, en s'appuyant sur le secteur porteur du sport et des loisirs. Pour cela, elle prévoit de mettre en place un chantier d'insertion, conformément à l'article L. 5132-15 du Code du Travail.

Ce dispositif vise à former, encadrer et accompagner les bénéficiaires pour faciliter leur retour à l'emploi. La CARL souhaite confier la gestion de ce chantier à un organisme expérimenté, sélectionné selon les règles de la commande publique.

Les missions de cet organisme incluent l'organisation des appels à candidature, la sélection des participants, la création et formalisation du chantier, l'encadrement et accompagnement des bénéficiaires, le suivi socio-professionnel, la rémunération des participants, la rédaction d'un bilan annuel, et toute action nécessaire au bon fonctionnement du chantier.

**Durée** : 12 mois, renouvelable une fois.

**Budget** : 65 000 € par an.

**Pas d'observations.**

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix Pour*

### 27) Approbation de l'accord cadre relatif au contrat local de santé

*Référente administrative : Madame Nicole ROUNORD, Directrice Emploi et Cohésion Sociale*

Dans le cadre de ses compétences en Politique de la ville et Action sociale, la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) œuvre pour l'insertion, l'accès aux droits, la mobilité, la santé et le bien-être des publics prioritaires. Les diagnostics sociaux du territoire (ABS, PLIE, CLSPD) soulignent la nécessité de renforcer les actions de santé, notamment en santé mentale.

Pour y répondre, la CARL souhaite formaliser un Contrat Local de Santé (CLS) en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrat, d'une durée de 5 ans (2025–2030), vise à coordonner les actions de santé publique, lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, et structurer une offre locale de prévention et de promotion de la santé.

Ce dispositif s'inscrit dans la charte d'Ottawa et repose sur une mobilisation collective des acteurs autour d'enjeux de santé partagés.

Les engagements de l'ARS :

- Signature du CLS pour 5 ans ;
- Soutien technique et méthodologique à la CARL ;
- Co-financement à 50 % d'un poste de coordonnateur CLS, à hauteur maximale de 35 000 € par an.

Les engagements de la CARL :

- Utilisation exclusive de la subvention pour le financement du poste de coordonnateur;
- Association de l'ARS et de l'IREPS (Institut Régional d'Éducation et de Promotion de la Santé) aux étapes de recrutement, d'élaboration des outils et de pilotage du CLS.

Ce partenariat vise à garantir un pilotage efficace du CLS et une adaptation aux réalités locales du territoire de la CARL.

**Il appartient au Conseil Communautaire de :**

- **D'autoriser** les termes de l'Accord-Cadre portant préfiguration du Contrat Local de Santé établi pour une durée de 5 ans.

### Débat entre les élus :

Suite à l'intervention de Monsieur Eric LATCHOUMANIN demandant quelles sont les priorités pour le territoire, Madame Nicole ROUNORD rappelle que les priorités seront arrêtées suite au diagnostic de santé qui sera élaboré lors de l'Observatoire de Santé en partenariat avec les communes membres.

Le Président insiste sur l'engagement de la CARL en matière de santé. Il rappelle qu'une méthodologie doit être respectée, en lien avec les partenaires, avant le déploiement des dispositifs.

Monsieur Eric LATCHOUMANIN, intervient également pour demander si les dispositifs mis en oeuvre dans le cadre du contrat local de santé seront liés aux travaux du PLH.

Suite à l'intervention de Monsieur Eric LATCHOUMANIN, Monsieur William KORUTOS, Directeur Général des Services rappelle que le CLS sera évidemment rattaché au PLH.

Madame HUGUES salue le travail qui est engagé depuis quelques mois par la CARL mais regrette qu'il intervienne aussi tardivement dans le mandat.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix Pour*

### 28) Point d'information : mise en service de la Maison de l'Emploi et de l'Insertion

*Référente administrative : Madame Johanna POPOTTE, Responsable Insertion et Emploi*

La mise en service de la Maison de l'Emploi et de l'Insertion Communautaire située à Sainte-Anne devrait intervenir en Mai 2025 pour un budget prévisionnel de 60 000 euros. Ce lieu aura pour mission d'accompagner les administrés en recherche d'emploi ainsi que les entreprises.

**Pas d'observations.**

**Ce point d'information ne nécessite pas de vote.**

### 29) Définition de l'intérêt communautaire pour la compétence "création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire"

*Référent administratif : Monsieur Michel ANTOINE, Directeur des Infrastructures, Services Techniques et Travaux*

Suite au transfert de la compétence voirie, la CARL doit définir l'intérêt communautaire avant le 29/11/2025, faute de quoi elle assumera l'intégralité de la compétence.

Sont considérées d'intérêt communautaire certaines routes répondant à des critères de linéaire, de liaison entre communes, de trafic, ou desservant des zones ou équipements stratégiques. Des critères spécifiques sont également définis pour La Désirade.

La CARL interviendra via des conventions de co-maîtrise d'ouvrage, à hauteur maximale de 90 % du coût prévisionnel. Un programme annuel des opérations sera établi en concertation avec les communes membres.

**Le Conseil communautaire est appelé à :**

- **adopter** la définition des routes d'intérêt communautaire conformément aux caractéristiques retenues;
- **charger** le Président de la CARL de la mise en œuvre de cette décision et de la coordination avec les communes concernées ;
- **charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Débat entre les élus :

Monsieur SOLVET regrette que ce dispositif soit un palliatif au manque de transport public.

Le Président indique que ce dispositif est un soutien aux communes pour la réfection des routes et qu'il vise à sécuriser les usagers au quotidien.

Christian BAPTISTE souligne que les communes ont perdu des recettes et l'intervention de l'EPCI fait sens.

**Le Conseil communautaire est appelé à :**

- **adopter** la définition des routes d'intérêt communautaire conformément aux caractéristiques retenues;
- **charger** le Président de la CARL de la mise en œuvre de cette décision et de la coordination avec les communes concernées ;
- **charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix Pour*

### 30) Transfert du portage du projet de création d'une zone de mouillage et d'équipements légers (zmel) du Gosier à la commune

*Référent administratif : Monsieur Michel ANTOINE, Directeur des Infrastructures, Services Techniques et Travaux*

La CARL a lancé un projet de ZMEL au Gosier pour encadrer le mouillage des bateaux dans le respect de l'environnement et de la sécurité. Après études et conception, la zone prévoit une soixantaine de mouillages avec services à quai et capitainerie. Un chenal balisé assurera le passage de la navette vers l'îlet. Le 3 décembre 2024, la commune du Gosier a demandé à reprendre la maîtrise du projet, incluant la gestion des autorisations, subventions et travaux.

Le Président rappelle que c'est le souhait de la commune de reprendre le portage du projet. Il ne souhaite pas s'opposer à ce transfert, rappelant que la CARL est un facilitateur au service des communes.

**Le Conseil communautaire est appelé à :**

- **Approuver** le transfert du portage du projet de création d'une ZMEL au Gosier à la commune.

**Pas d'observations.**

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix Pour*

### 31) Projet "Porte des Alizés": revitalisation de l'Est de la Désirade

*Référent administratif : Madame Oriane ANGELIQUE, Responsable de l'Urbanisme et de la Cohérence Territoriale*

Dans une logique de rééquilibrage territorial, la CARL porte deux projets structurants à l'est de la Désirade :

1. **Réhabilitation du site patrimonial de Pointe Doublée** (station météo, ancienne cotonnerie, maison du gardien) pour créer un pôle culturel et touristique durable. Études prévues : 150 000 € en 2025.
2. **Réhabilitation de l'école du Souffleur** pour créer une zone d'activités artisanales et multiservices, avec diagnostic et programmation : 150 000 € en 2025.

Les projets feront l'objet d'un chiffrage global, d'un phasage et d'un plan de financement en vue de leur intégration au Plan Pluriannuel d'Investissements, après validation du Conseil Communautaire.

Il appartient au Conseil Communautaire de :

- **D'approuver** le lancement des études architecturales, de programmation et de maîtrise d'œuvre pour le projet "la porte des alizés" - Revitalisation de l'Est de la Désirade.

Débat entre les élus :

Monsieur SOLVET interroge sur la finalité du projet.

Le Président indique qu'il s'agira d'un musée accolé à un espace économique. Il s'agit de mettre en valeur ce lieu classé qui était une ancienne école.

Monsieur LORIDON rappelle que d'autres projets de réhabilitation à la Désirade n'ont pas abouti, notamment en raison de vandalisme. Il interroge donc sur les mesures de sécurité qui seront prises pour protéger le site.

Réponse de Madame ANGELIQUE: Des dispositions en la matière seront proposées dans l'étude de faisabilité.

Le Président souligne que la mise en sécurité passera aussi par l'activité autour du site.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 31 voix Pour*

Départ de Monsieur LATCHOUMANIN.

### 32) Approbation du projet de mise en place de la performance énergétique sur le territoire de la CARL

*Référente administrative : Madame Yasmine MORICE, Chargée de mission CRTE*

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la CARL fait de la transition énergétique une priorité, notamment via les orientations 6 (sobriété et efficacité énergétique) et 7 (déploiement des énergies renouvelables). Le secteur de l'énergie étant un fort émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire, la CARL souhaite renforcer la maîtrise de la consommation énergétique de son patrimoine et celui des communes membres.

Un projet de performance énergétique est donc engagé, incluant :

- le recrutement d'un économe de flux (CDD 12 mois) pour accompagner les actions,
- le suivi des consommations via des capteurs, des outils de mesure et un logiciel dédié,
- la réalisation d'audits énergétiques pour identifier les travaux à engager.

Le plan de financement de ce projet est en cours de définition.

Il appartient au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** le lancement du projet de mise en place de la performance énergétique sur le territoire de la CARL ;
- **De s'engager** à financer par l'autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des demandes de subventions.

**Pas d'observations.**

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 29 voix Pour*

### 33) Approbation du projet de mise en place d'abris de bus sur le territoire de la CARL

*Référent administratif : Monsieur Benjamin GERMANY, Chargé de mission AVELO*

Dans le cadre de son PCAET, la CARL engage un projet d'installation ou de rénovation d'abris de bus sur les zones prioritaires, en particulier aux abords des écoles. Cette action s'inscrit dans l'orientation 4 du plan, visant à optimiser les déplacements et à promouvoir des alternatives à la voiture. Une démarche de design de service sera menée pour impliquer les usagers (habitants, élus, scolaires, etc.) dans la co-conception du projet. Le phasage prévoit : un diagnostic, une conception concertée, la réalisation, puis la maintenance des équipements.

Il appartient au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** le lancement du projet de mise en place d'abri de bus sur le territoire de la CARL.

*Adopté à la majorité des voix exprimées,*

*par 28 voix Pour et 1 abstention*

### 34) Approbation du projet de réalisation de l'étude hydraulique sur les secteurs de Labarthe, Princesse, Corot, Pombiray à Saint-François

*Référent administratif : François FRÉDÉRIC, Responsable Cycles de l'eau*

La CARL prévoit de lancer une étude hydraulique sur les zones de Labarthe, Princesse, Corot et Pombiray à Saint-François, fréquemment touchées par des inondations liées aux eaux de ruissellement.

Objectif : mieux comprendre le risque et proposer des solutions d'aménagement pour réduire l'exposition des habitants et commerces.

L'étude portera sur la topographie, l'occupation des sols, les scénarios de pluie et l'efficacité des ouvrages existants. Elle débouchera sur un plan d'actions opérationnel, chiffré et phasé.

Le montant prévisionnel est évalué à 250 000 euros pour une durée d'exécution de 6 mois.

**Il appartient au Conseil Communautaire de :**

- **D'approuver** le lancement de la réalisation de l'étude hydraulique sur les secteurs de Labarthe, Princesse, Corot, Pombiray à Saint-François.

Madame BROSIUS demande des précisions sur les zones couvertes par l'étude.

Monsieur Max RANGUIN, directeur de l'Eau, Environnement, Energie et Mobilité , décline le périmètre couvert par l'étude.

*Adoptée à l'unanimité des voix exprimées,  
par 29 voix Pour*

### 35) Point d'information : Etude de vulnérabilité au risque inondation des bâtis dans le quartier de Belle-Plaine au Gosier

*Référent administratif : François FRÉDÉRIC, Responsable Cycles de l'eau*

Le Schéma de Prévention des Risques d'Inondations (SPRI) des Grands Fonds a identifié environ 11 000 bâtiments situés en zone inondable, préconisant des diagnostics de vulnérabilité. Dans ce cadre, la CARL a lancé une étude de vulnérabilité à Belle Plaine (Gosier), zone exposée aux inondations, entre février et novembre 2024.

L'étude visait à sensibiliser les habitants, identifier les points faibles des habitations, proposer et hiérarchiser des mesures de réduction des risques, évaluer les coûts et accompagner les dossiers de subventions. Sur 89 habitations principales, 76 diagnostics ont été finalisés (85%).

Constats : 40% des logements ont un étage, mais souvent peu sécurisé ; 50% sont situés sous le niveau des plus hautes eaux connues. Les travaux recommandés portent surtout sur les ouvertures (atardeaux, colmatage), la protection des équipements électriques et la création/amélioration des zones refuges.

Le coût total estimé des travaux pour les 76 logements est de 497 000 € HT.

Après remise des diagnostics, un accompagnement sera proposé aux habitants pour le financement, le choix des entreprises et le suivi des travaux.

**Ce point d'information ne nécessite pas de vote.**

### 36) Point d'information : Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

*Référente administrative : Madame Hannah BISTOQUET, Directrice du Pôle Aménagement Durable et Infrastructures*

Le Plan intercommunal de Sauvegarde (PICS) a pour but de venir en appui aux moyens déjà présents au sein de la CARL et également au sein des communes en termes de solidarité. L'idée est que ce plan soit établi en termes de crise en collaboration avec l'ensemble des communes.

Madame BISTOQUET présente les différentes phases d'élaboration du PICS.

**Ce point d'information ne nécessite pas de vote.**

### 37) Point d'information : Projet de création d'un syndicat mixte ouvert pour la gestion opérationnelle des algues sargasse en Guadeloupe

*Référente administrative : Madame Hannah BISTOQUET, Directrice du Pôle Aménagement Durable et Infrastructures*

Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie régionale de lutte contre le phénomène des algues sargasses, la préfecture de la région Guadeloupe à solliciter une étude visant à mettre en œuvre un projet de structuration de la gestion des sargasses. Dans le cadre de cette étude, plusieurs axes sont traités.

**Ce point d'information ne nécessite pas de vote.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président donne la parole aux élus souhaitant évoquer des sujets non abordés en cours de séance.

Intervention de Madame Olivia RAMOUTAR, demandant au Président de la CARL d'organiser un audit de l'OTI dans le but de connaître comment sont utilisées les ressources financières en lien avec l'OTI. Elle dénonce un fonctionnement non transparent de l'OTI et un manque de coopération avec la CARL. Certains socioprofessionnels sont mécontents du fonctionnement de l'OTI.

Madame BROSIUS partage le propos de Madame RAMOUTAR.

Monsieur QUIQUEREZ abonde en ce sens indiquant que certains retours sur l'OTI ne sont pas positifs.

Le Président Monsieur Loïc TONTON propose une intervention de l'OTI lors du prochain communautaire.

Il serait également judicieux de réunir le Conseil de direction de l'OTI sous l'égide de son nouveau président.

\*\*\*\*\*

L'intégralité des délibérations est consultable sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération.

Levée de la séance à 22h48.

**La Secrétaire,**



**Marianne GRANDISSON**

**Le Président,**



**Loïc TOUSSAINT**